

Image not found or type unknown



Don d'argent de son vivant aux petits enfants

Par **luk**, le **21/02/2016** à **07:41**

mes deux filles ont reçu chacune il y a 6 ans de leur grand mère un chèque de 7500 euros et au décès de ma mère,dois je déclarer ces sommes car il y a un autre héritier et peut il réclamer ces 15000 euros sachant que mes filles ne sont pas héritières